

**COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 AVRIL 2026**

**Présents :** Mme Céline YACONO, Maire, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIK, M. Giovanni ALOISIO, Mme Ophélie GENTIL, Mme Catherine FERRARI, M. Sébastien SAVARY et Mme Monique SANVIDO

**Absents excusés :** Mme Stéphanie PONCET

**Pouvoirs :** Mme Stéphanie PONCET à Mme Karima SHAIK

M. Yann GOURHANT a été désigné secrétaire de séance.

**Arrêt du procès-verbal :** Aucune remarque, ni observation, le procès-verbal est arrêté.

Séance enregistrée par Monsieur le secrétaire de séance.

**04012026 - DELEGATION ACCORDEE A MADAME LE MAIRE SELON ARTICLE 2122-22 DU CGCT**

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, Madame le maire propose que le conseil municipal lui octroie une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT :

4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et de services) et des accords-cadres en dessous d'un plafond fixé à 100 000.00 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6) De passer les contrats d'assurance ;

8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

27) De procéder, pour les opérations d'investissements validées en amont par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Ces délégations sont accordées pour la durée du mandat mais peuvent être retirées en partie ou en totalité à tout moment.

Madame le maire rendra compte de l'exercice de ses délégations à chaque réunion du conseil municipal.

**Débats :** -

**Votes :**            **Pour : 19**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

## **04022026 - INDEMNITES VERSEES AUX ELUS**

Madame le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximums fixés par la loi.

Pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, les taux maximums des indemnités du maire et des adjoints, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, ne peuvent dépasser :

- 55.70 % pour Le Maire,
- 21.38 % pour les adjoints,

Le montant total des indemnités allouées aux élus municipaux ne peut excéder l'enveloppe globale qui est égale aux indemnités maximales susceptibles d'être versées au maire et aux adjoints ayant une délégation.

Madame le maire propose de répartir qu'une partie de cette enveloppe globale le taux des indemnités versées au élus et de répartir l'enveloppe globale comme suit :

- Maire : 55.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints (5) : 13,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux (12) : 1,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Conseillers municipaux délégué (11) : 6.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Débats : -

**Votes :            *Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 0***

## **04032026 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres (CAO) est une commission obligatoire qui intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés.

Madame le maire indique que selon les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, président :

- 3 membres titulaires (T) élus au sein du conseil municipal
- 3 membres suppléants (S) élus au sein du conseil municipal

Une liste présentée :

- Roland PERROUSE (T)
- Jean-Franck TAVELLA (T)
- Sébastien SAVARY (T)
- Antoine ARAUJO PASSAREIRA DOS SANTOS (S)
- Thierry MERMET-PEROZ (S)
- Monique SANVIDO (S)

La totalité de ces membres composeront également la commission MAPA.

Madame Le Maire invite donc les membres du conseil municipal à élire à bulletin secret 3 titulaires et 3 suppléants qui composeront la commission d'appel d'offres à caractère permanent. Ces membres seront également appelés dans le cadre des marchés à procédure adaptée (MAPA).

**ONT ETE ELUS**

- **TITULAIRES** : Roland PERROUSE            **(17 voix)**

Jean-Franck TAVELLA (17 voix)  
Sébastien SAVARY (17 voix)

- **SUPPLEANTS** : Antoine ARAUJO PASSAREIRA DOS SANTOS (17 voix)  
Thierry MERMET-PEROZ (17 voix)  
Monique SANVIDO (17voix)

#### **04042026 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Madame le maire explique qu'il s'agit de composer une commission de contrôle des listes électorales dont le rôle est le suivant :

- Statuer sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L 18
- S'assurer également de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.
- Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prévues au II de l'article L 18 ou procéder à l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

La commission de contrôle est composée comme suit dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Madame la maire propose de constituer la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

	Liste ECOUTER REALISER AVEC VOUS
1.	Giovanni ALOISIO
2.	Stéphanie BAILHACHE
3.	Annie LABARRE
	Liste RASSEMBLEMENT PONTOIS
1.	Catherine FERRARI
2.	Sébastien SAVARY

*Débats* : -

**Votes** :            **Pour : 19**    **Contre : 0**    **Abstention : 0**

#### **04052026 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame le maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que pour les communes de plus de 2 000 habitants cette commission soit composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des services fiscaux.

Une liste de présentation comportant 32 noms pour les commissaires titulaires et suppléants doit être adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Savoie.

Madame la maire propose la liste suivante :

Mme Céline YACONO, M. Yann GOURHANT, Mme Maëva BERTEAU, M. Jean-Franck TAVELLA, Mme Carine POTELLE, M. Roland PERROUSE, Mme Annie LABARRE, M. Antoine ARAUJO PASSAREIRA DOS SANTOS, M. François MEDIMEGH, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Gaël FRANCOIS, Mme Stéphanie BAILHACHE, Mme Karima SHAIK, Mme Stéphanie PONCET, M. Giovanni ALOISIO, Mme Ophélie GENTIL, Mme Catherine FERRARI, Monsieur Sébastien SAVARY, Mme Monique SANVIDO, M. Frédéric YACONO, Mme Flavie YACONO, Mme Johanne SEPPE-FUGIER, Mme Yness BERTEAU, M. Julien SCHNEIDER, Mme Julie MARTINET-DURAND, M. Patrice MERMET, M. Christian BERTHOLLIER, M. Daniel LOMBARD, Mme Zoé FRANCOIS, Mme Aurélie SCHNEIDER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Bérandère MOURCQ

*Débats* : -

***Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0***

#### **04062026 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL – RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame le maire expose que les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-25 du Code de l'action sociale et de la famille (CASF), prévoient que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action social (CCAS) est composé du maire, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés.

- Membres élus par le conseil municipal en son sein : Le nombre maximum des membres élus fixé par le conseil municipal est de 8.
- Membres nommés par le maire : Parmi ces membres nommés doivent figurer un représentant de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. Le nombre maximum des membres nommés fixé par le conseil municipal est de 8.

Madame le maire propose de fixer ce nombre à cinq pour les membres élus au sein du conseil municipal et cinq également pour les personnes élues du milieu associatif portant ainsi le nombre des membres du conseil d'administration à dix plus le Président et de procéder à l'élection des membres du conseil municipal selon la liste suivante :

Maëva BERTEAU, Ophélie GENTIL, Stéphanie PONCET, Karima SHAIK et Monique SANVIDO

#### **ONT ETE ELUS BULLETIN SECRET :**

- Maëva BERTEAU, Ophélie GENTIL, Stéphanie PONCET, Karima SHAIK et Monique SANVIDO  
**(18 voix)**

#### **04072026 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DU THIERS - ELECTION DELEGUES ET SUPPLEANTS :**

Madame le maire rappelle que la commune adhère au SIAEP de la Région du Thiers pour la compétence Eau Potable. Il convient alors de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région du Thiers au nombre de :

- 1 titulaire et 1 suppléant.

Madame Le Maire présente la liste suivante : Jean-Franck TAVELLA (T) et Sébastien SAVARY (S)

*Débats* : -

***Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0***

**04082026 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT - ELECTION DELEGUES ET SUPPLEANTS :**

Madame Le Maire rappelle que la commune adhère au SIEGA pour la compétence assainissement. Il convient alors de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement au nombre de :

- 1 titulaire et 1 suppléant.

Madame Le Maire présente la liste suivante : Roland PERROUSE (T) et Jean-Franck TAVELLA (S)

*Débats* : -

***Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0***

**04092026 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – SIVU DU GYMNASE DU COLLEGE DU GUILLON - ELECTION DELEGUES ET SUPPLEANTS :**

Madame le maire rappelle que les statuts du SIVU du Gymnase du Collège Le Guillon prévoient que la commune nomme 2 titulaires et 1 suppléant.

Madame Le Maire présente la liste suivante Stéphanie BAILHACHE (T), François MEDIMEGH (T) et Jean-Franck TAVELLA (S)

*Débats* : -

***Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0***

**04102026 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – SIVU DU GYMNASE DU LYCEE PRAVAZ - ELECTION DELEGUES ET SUPPLEANTS :**

Madame le maire rappelle que les statuts du SIVU du Gymnase du Lycée Pravaz prévoient que la commune nomme 2 titulaires et 2 suppléants.

Madame la maire présente la liste suivante : François MEDIMEGH (T), Jean-Franck TAVELLA (T), Giovanni ALOISIO (S) et Céline YACONO (S).

*Débats* : -

***Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0***

**04112026 - ORGANISME EXTERIEUR – JUMELAGE ET LES AMIS DU TOGO**

Madame le maire rappelle que la commune est membre de droit du conseil d'administration des associations suivantes :

- Jumelage
- Les Amis du Togo

Il convient d'élire des délégués et propose :

- **Jumelage** : Maëva BERTEAU, Ophélie GENTIL, Stéphanie PONCET, Karima SHAIK et Jean-Franck TAVELLA
- **Les Amis du Togo** : Giovanni ALOISIO, Maëva BERTEAU et Ophélie GENTIL

Débats : -

**Votes :        Pour : 19        Contre : 0        Abstention : 0**

**04122026 - ORGANISME EXTERIEUR – ISACTYS ET LA MAISON DES AUGUSTINES**

Madame le maire rappelle que la Commune peut être représentée au sein de différents organismes extérieurs.

Madame le maire expose que la commune pourrait ainsi déposer une candidature auprès de l'EHPAD de la Maison des Augustines et de l'association ISACTYS en proposant des représentants :

- ISACTYS : Maëva BERTEAU, Karima SHAIK et Monique SANVIDO
- La Maison des Augustines : Céline YACONO et Stéphanie PONCET

Débats : -

**Votes :        Pour : 19        Contre : 0        Abstention : 0**

**04132026 - ORGANISME EXTERIEUR – COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE**

La collectivité à l'obligation de mettre en œuvre une action sociale au bénéfice de leurs agents. Cette dernière est honorée par l'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).

Madame le maire rappelle que la commune doit être représentée au sein du CNAS et qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Madame Le maire propose de désigner :

- **1 délégué titulaire** : Maëva BERTEAU
- **1 délégué suppléant** : Ophélie GENTIL

Débats : -

**Votes :        Pour : 19        Contre : 0        Abstention : 0**

**04142026 - DELEGUE DEFENSE NATIONALE**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner un délégué « Défense Nationale » parmi ses membres.

Madame Le maire propose Giovanni ALOISIO.

Débats : -

**Votes :        Pour : 19        Contre : 0        Abstention : 0**

**04152026- COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le maire propose de créer différentes commissions, composées de certains membres du conseil municipal, qui sont chargées de donner un avis à l'ensemble du conseil.

Ces commissions, par leur compétence, permettent de traiter plus efficacement les différents dossiers soumis au vote du conseil municipal.

- **Cadre de vie**
- **Animation**

- **PLU**
- **Scolaire**
- **Communication**
- **Finances**

Selon les compositions suivantes :

- **CADRE DE VIE** : Antoine ARAUJO DOS SANTOS PASSAREIRA, Ophélie GENTIL, Gaël FRANCOIS, Annie LABARRE, Thierry MERMET-PEROZ, Jean-Franck TAVELLA, Roland PERROUSE avec comme vice-président Roland PERROUSE
- **ANIMATION** : Giovanni ALOISIO, Maëva BERTEAU, Gaël FRANCOIS, Carine POTELLE, Karima SHAIEK et Jean-Franck TAVELLA avec comme vice-président Jean-Franck TAVELLA
- **PLU** : Stéphanie BAILHACHE, Thierry MERMET-PEROZ, Roland PERROUSE, Monique SANVIDO et Jean-Franck TAVELLA avec comme vice-président Thierry MERMET-PEROZ
- **SCOLAIRE** : Stéphanie BAILHACHE, Maëva BERTEAU, Yann GOURHANT, Stéphanie PONCET, Carine POTELLE et Karima SHAIEK avec comme vice-présidente Carine POTELLE
- **COMMUNICATION** : Giovanni ALOISIO, Yann GOURHANT, François MEDIMEGH, Carine POTELLE, Karima SHAIEK et Monique SANVIDO avec comme vice-président Yann GOURHANT
- **FINANCES** : Maëva BERTEAU, Stéphanie BAILHACHE, Gaël FRANCOIS, Yann GOURHANT, Thierry MERMET-PEROZ, Roland PERROUSE, Carine POTELLE, Jean-Franck TAVELLA et Céline YACONO

Débats : -

**Votes** :        **Pour : 19**    **Contre : 0**    **Abstention : 0**

**04162026 - NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE MEMBRE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

Madame le maire expose au conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner le représentant titulaire et son suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale :

Titulaire : Céline YACONO

Suppléant : Yann GOURHANT

Débats : -

**Votes** :        **Pour : 19**    **Contre : 0**    **Abstention : 0**

**0417026 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur annexé à ce document

Débats : -

**Votes :            *Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 0***

**04182026 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

**Considérant que** les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

**Madame le maire propose :**

- **DE L'AUTORISER** à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Débats : -

**Votes :            *Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 0***

**Questions et informations diverses :**

Madame le maire donne plusieurs informations :

- Dépôt de pain et viennoiserie installé en centre-ville chez « Caf'thé de Pilou », baguettes confectionnées par Le Fournil de Rémy de Pont de Beauvoisin Isère.
- Rencontre Elus/agents prévue le jeudi 09 avril 2026.
- Rencontre avec les élus de Pont de Beauvoisin Isère prévue le vendredi 03 avril 2026.
- Rencontre élus des communes de la CCGV a déjà eu lieu
- Rencontre élus/ commerçants du centre-ville prévu le vendredi 24 avril 2026
- Ouverture du restaurant Les Flam's de Pont à la place du Repaire des Ours, avenue du Baron de Crousaz.
- Ouverture d'un nouveau salon de coiffure « Salon Privé » 1 Rue du Pont.
- Ouverture très prochainement d'une entreprise d'aides à la personne « O<sup>2</sup> » place du 8 mai.
- Installation d'un Food truck à partir de vendredi 03 avril sur la Place Carouge avec des spécialités du Nord. Il sera présent les vendredi et samedi midi et soir.
- Pour les anniversaires des centenaires de la commune, il a été décidé d'offrir un plaid brodé aux couleurs de la commune, en remplacement du traditionnel bouquet de fleurs. De même, à l'occasion des mariages, une parure de stylos personnalisés sera offerte.

Monsieur Perrouse fait un point des travaux en cours :

- Travaux rue des Etreys : Les trottoirs sont terminés, les revêtements de chaussées sont faits à 70 %, toutes les parties en béton désactivé sont réalisées. Il restera à faire les parties en enrobés. Il faut attendre encore un peu parce que lors du compactage, il ne faudrait pas effriter les parties réalisées en béton. La réouverture devrait se faire fin avril pas avant pour respecter les 21 jours de séchage des parties béton. Il restera les barrières et blocs pierre à installer, ainsi que des yeux qui éclairent quand on passe en voiture.
- Travaux de la Salles des fêtes et ancienne bibliothèque : Les travaux ont débuté depuis 1 semaine pour la partie désamiantage qui dure 1 mois. Ensuite les travaux se feront normalement. On espère ne pas avoir trop de surprise en cours de chantier mais ce n'est pas gagné d'avance. La durée de travaux est de 15 mois.
- Travaux de l'Eglise : Il y a 2-3 travaux a réalisé rapidement dû à des fuites d'eau, le plafond de la sacristie notamment. Actuellement, une société a installé des sondes dans les murs pour mesurer le taux d'humidité. Ces sondes resteront une année. Donc pour le moment, à l'intérieur de l'Eglise avant la fin de ces mesures, on ne peut rien faire. Mais il y a des petits aménagements à réaliser pendant ce temps, tel que comme la cloche dont le support est bien dégradé.

Madame le Maire rappelle que le budget sera soumis au vote du conseil municipal lors de la prochaine séance et qu'il impliquera des choix et des arbitrages, compte tenu des engagements déjà pris. Si de nouveaux projets peuvent être envisagés, leur faisabilité et la maîtrise des équilibres budgétaires demeureront une priorité.

Madame POTTÉLLE indique que la première rencontre du Conseil municipal des jeunes s'est tenue le mercredi 1er avril. Treize enfants étaient présents et après accueil effectué par Madame le Maire « jeune », il se sont tous présentés. En raison des effectifs réduits en CM2 cette année, le groupe est composé d'élèves de CM1 et de CM2. Les enfants ont exprimé le souhait de maintenir cette organisation, qui permet aux CM1 de se familiariser dès la première année et être parfaitement opérationnels dès le début du CM2. Cette question pourra être étudiée par la commission scolaire.

Concernant les actions à venir :

- des plantations au potager sont prévues après les vacances scolaires ;
- une brocante sera organisée en fin d'année afin de récolter des fonds pour un projet de déplacement à l'Assemblée nationale.

Un concours de dessin a été lancé pour la réalisation de l'affiche. Les enfants, accompagnés d'adultes, iront également à la rencontre des commerçants pour présenter le projet et en assurer la promotion.

Monsieur MEDIMEGH fait part d'un signalement d'un administré relatif à la borne de recharge électrique de la place Carouge. L'utilisateur indique qu'il doit se stationner en marche arrière pour accéder à la borne. Il signale également des stationnements abusifs de véhicules électriques ou hybrides ne procédant pas à une recharge.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire prononce la levée de la séance à 21h18.

Secrétaire de séance,  
Yann GOURHANT



Le Maire,  
Céline YACONO



